

CORONAVIRUS

LES MESURES ECONOMIQUES DE LA TURQUIE FACE AU COVID-19 LE GOUVERNEMENT DEVOILE UN PLAN DE 14 MILLIARDS D'EUROS POUR SOUTENIR L'ECONOMIE

- ▶ **Report de 6 mois du paiement de la TVA et des primes de sécurité sociale pour les mois d'avril, mai et juin 2020** pour les secteurs suivants : vente au détail, centres commerciaux, fer et acier, automobile, logistique et transport, cinéma et théâtre, hébergement, alimentaire et boisson, textile, événementiel et organisation.
- ▶ **Suspension de l'application de la taxe d'hébergement** jusqu'au mois de novembre 2020.
- ▶ **Report de 6 mois des charges et des loyers payables pour les terrains loués au Trésor public** dans l'hôtellerie pour les mois d'avril, mai et juin 2020.
- ▶ **Réduction du taux de TVA de 18% à 1%** pendant 3 mois pour les vols domestiques.
- ▶ **Report de 3 mois minimum des remboursements de capital et des intérêts** pour les sociétés dont le cash flow de trésorerie est impacté par le Covid-19 ; un **soutien financier supplémentaire** leur sera fourni si nécessaire.
- ▶ Apport d'un **soutien aux exportateurs pour le financement des stocks** afin de maintenir les taux d'utilisation des capacités pendant cette période de décélération temporaire.
- ▶ **Report de 3 mois sans frais des remboursements de capital et des intérêts pour les mois d'avril, mai et juin 2020 par Halkbank** pour les commerçants et artisans déclarant être impactés par la situation.
- ▶ **Augmentation du plafond du Fonds de Garantie de Crédit de 25 milliards TRY à 50 milliards TRY** ; les demandes de crédits seront accordées en priorité aux entreprises et PME lourdement affectées par la situation et ayant besoin de liquidités ou n'ayant pas de garanties bancaires.
- ▶ Encouragement à la **distribution de crédits bancaires à coûts avantageux pour des besoins sociaux**.
- ▶ Versement d'une aide financière de **1,57 milliard TRY aux producteurs agricoles**.
- ▶ **Réduction de l'apport en capital à 10% en cas de souscription à un crédit immobilier** : hausse de la part du **crédit accordé de 80% à 90% pour les biens immobiliers** dont la valeur est inférieure à 500.000 TRY.
- ▶ Les entreprises qui seraient blacklistées par la Banque centrale pendant la période d'avril, mai et juin 2020 ne seront pas pénalisées par une mauvaise notation. **La mention « force majeure » sera inscrite dans leur registre de crédit.**
- ▶ **Poursuite de la prime de support à l'embauche pour les bas salaires.**
- ▶ Élargissement des **modèles de travail flexible et à distance** décrits dans la législation.
- ▶ **Mise en œuvre de l'indemnité de chômage partiel** ; simplification et accélération des processus nécessaires pour en bénéficier. Ainsi, un soutien temporaire au revenu pour les travailleurs ayant interrompu leur activité est assuré ; les employeurs bénéficient dans le même temps d'une réduction de leurs coûts.
- ▶ **Augmentation des plus faibles pensions de retraite à 1.500 TRY minimum.**
- ▶ **Allocation de 2 milliards TRY supplémentaires** en plus des aides financières allouées par le Ministère de la famille et des politiques sociales aux familles les plus précaires.
- ▶ **Augmentation de la période de travail compensatoire de 2 mois à 4 mois** pour assurer la continuité de l'emploi.
- ▶ **La prime sociale versée pour les fêtes de fin du Ramadan sera distribuée au début du mois d'avril 2020 pour les retraités.**
- ▶ Lancement d'un **programme de suivi périodique et de santé à domicile** par les services sociaux pour les personnes âgées de plus de 80 ans et vivant seules.

Source : Présidence de la République de Turquie

